



De barcelona a montalivet

Par **guillaume**, le **09/07/2009** à **16:09**

Bonjour,

j ai travaille a barcelone de avril 2007 a novembre 2008 dans l hotelrie avec un contrat fixe
puis j ai demissione

je viens de reprendre une activite a montalivet.

j ignore quels sont mes droits et les demarches a effectuer pour conserver mon droit a
toucher le chomage en espagne

si quelqu un peut me renseigner

un grand merci